

Département de l'Ardèche

Commune de Saint Michel de Chabrillanoux

Compte rendu de la séance ordinaire du Conseil Municipal

Du 23 mai 2022

Ordre du jour :

- Approbation du dernier compte rendu
- Avis commune concernant le projet arrêté du SCOT
- Création du poste d'adjoint administratif
- Renouvellement de la convention de confection et de préparation des repas avec la mairie des Ollières
- Subvention aux associations
- Validation du projet camping
- Questions diverses

L'an deux mille vingt deux, le vingt-trois mai, le Conseil Municipal de St Michel de Chabrillanoux, dûment convoqué, s'est réuni à la salle polyvalente, à dix-huit heures trente, sous la présidence de Monsieur Gilles LEBRE, Maire.

Date de convocation : 17 mai 2022

Membres en exercice : 11 ; Présents : 8 ; Nombre de votants : 10

***Etaient présents :** Mme Odile BLANC, M Jean-Pierre BATTAGLIA, M Gilles BRUN, M Daniel CHAMBONNET, M Gilles LEBRE, , M Jean-Luc PIOLET, M Vincent SAUDUBRAY, M François VEDEL*

***Procurations :** De M Olivier ROMERO à M Gilles BRUN, De Mme Eve LOMENECH à Mme Odile BLANC*

***Excusés :** Mme Nathalie AUFRAND, Mme Eve LOMENECH, M Olivier ROMERO*

***Secrétaire de séance :** M Gilles BRUN*

1. APPROBATION DU DERNIER COMPTE RENDU :

Le compte rendu du conseil municipal du 11 avril 2022 est approuvé à l'unanimité.

2. AVIS COMMUNE CONCERNANT LE PROJET ARRETE DU SCOT :

Monsieur le Maire passe la parole à Monsieur PIOLET adjoint qui explique le projet arrêté du SCOT. Le 15 octobre 2015, le Syndicat Mixte Centre Ardèche a prescrit l'élaboration du Schéma de Cohérence Territoriale Centre Ardèche sur l'ensemble de son périmètre représentant 82 communes. Par délibération du Comité syndical du Centre Ardèche en date du 14 avril 2022, le projet de SCoT Centre Ardèche a été arrêté, et le bilan de la concertation menée a été approuvé. Il est rappelé que l'élaboration du SCoT a fait l'objet d'une large concertation depuis son lancement tant auprès du public (Lettre d'Info, site Internet, réunions publiques, expositions, etc...) qu'auprès des partenaires institutionnels ou associatifs mais également des élus avec plusieurs rencontres à chaque étape (ateliers thématiques, rencontres territoriales, ateliers cartes sur table, conférences de communes, etc...).

Le SCoT est arrêté depuis ce mois d'avril 2022.

L'objectif est son approbation en décembre 2022. Il sera opposable aux documents d'urbanisme municipaux qui devront être compatibles.

Concernant la commune de Saint Michel de Chabrillanoux, l'équipe du SCoT a ouvert un dialogue constructif avec les élus, et une enveloppe urbaine concertée a été mise au point.

Il apparaît que 2 petits secteurs disparaissent (les Peyrets et Conjols) dans les documents du SCoT. Trois secteurs subsistent sur les 3 pôles : le village, Issantouans, et Boucharnoux.

La carte communale renouvelée devra s'inscrire dans cette cartographie limitative qui s'impose à nous.

Par ailleurs, nous ne pouvons avoir que 32 logements nouveaux en 20 ans. Ce rythme est raisonnable au vu du passé récent. Néanmoins, nous avons aussi une contrainte de densité, de l'ordre de 15 logements /ha, soit environ 700m² maximum par logement.

L'objectif est de limiter l'artificialisation et préserver les espaces agricoles et naturels.

La priorité est de mobiliser les logements vacants : théoriquement de 30 en 2018(INSEE), leur nombre a diminué récemment.

La carte communale reste en vigueur, tant qu'elle n'est pas modifiée, mais fin 2023 nous devons avoir lancé les démarches de mise en compatibilité.

Jean Pierre Battaglia demande s'il y aurait un impact sur le projet d'extension. Jean Luc Piolet répond que non car ce ne sera pas l'artificialisation des sols.

De plus Daniel Chambonnet demande si une petite entreprise ou coopérative souhaite s'implanter à Saint Michel, comment fera-t-elle pour trouver un terrain. Jean Luc Piolet répond qu'elle devra obtenir une dérogation si elle n'a trouvé dans une autre commune voisine dans laquelle une zone artisanale est prévue dans le SCoT.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, émet un avis favorable sur le projet arrêté du SCoT Centre Ardèche, avec des réserves quant à la prise en compte des communes rurales, avec un traitement indifférencié entre tous les villages, sans tenir compte des dynamiques démographiques et sociales.

L'avenir des communes rurales semble peu pris en compte, en particulier celle dotées d'écoles, et d'un minimum de services publics, comme Saint Michel de Chabrillanoux.

Le Conseil municipal espère donc, qu'à l'échelle de la CAPCA, un travail plus fin pourra prendre en compte nos enjeux, à travers le PLH par exemple.

3. CREATION DU POSTE D'ADJOINT ADMINISTRATIF :

Monsieur le maire explique qu'étant donné le départ en retraite de l'agent Maryse BOIS au 1er juillet 2022, une offre a été émise en vue de son remplacement. 10 candidatures ont été réceptionnées, la priorité a été ciblée sur des candidatures habitant sur Saint Michel. 3 personnes ont donc été reçues en entretien. La priorité à ce moment là était portée sur l'implication au sein de la commune. Une personne a été choisie mais s'est désistée. Le choix s'est donc porté la 2ème candidate : Mme Crystel BACONNIER. Pour information il est prévu contrairement au poste actuel de ne pas finaliser ce poste dans la fonction publique territoriale car la Poste reste décisionnaire dans le maintien d'une agence postale communale. Mme BACONNIER sera embauchée la première année en Contrat à Durée Déterminée qui évoluera en Contrat à Durée Indéterminée dès l'année suivante si les deux parties sont en accord.

Il convient donc de créer le poste d'adjoint administratif à temps non complet sur une durée hebdomadaire de 19,2 heures

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide donc de créer le poste d'adjoint administratif à compter du 01/06/2022

4. RENOUELEMENT DE LA CONVENTION DE CONFECTION ET DE PREPARATION DES REPAS AVEC LA COMMUNE DES OLLIERES SUR EYRIEUX :

Le Maire présente au Conseil Municipal le renouvellement de la convention relative à la confection et la préparation des repas par la cantine scolaire des Ollières, établi entre la Commune de St Michel de Chabrilanoux et la Commune des Ollières sur Eyrieux.

La convention est conclue pour l'année scolaire 2021/2022 avec un tarif au repas fixé à 3,90€ pour cette année et sera renouvelable par reconduction tacite

Sachant qu'à ce jour il n'y a pas de solution alternative.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, approuve le renouvellement de la convention avec la commune des Ollières sur Eyrieux.

5. SUBVENTION AUX ASSOCIATIONS :

Monsieur le Maire passe la parole à Madame BLANC Odile adjointe en charge de la culture et du milieu associatif qui explique qu'il y a peu de changement par rapport à l'année dernière. Pour rappel, seuls les dossiers présentant un rapport financier, reçus en mairie, sont étudiés ; les associations du territoire sont privilégiées.

Présentation de chaque subvention allouée. Focus sur La Passerelle des Vallées : l'an dernier, les co-fondateurs, venus nous rencontrer avaient ciblé leur objectif sur une alimentation saine, accessible au plus grand nombre :

-avec des paniers de légumes achetés chez les maraichers du territoire, que les bénéficiaires paient entre 2 et 12 euros, selon leurs possibilités financières

-avec la Marmite Partagée, ouverte à tous, qui a lieu une fois par mois sur une des nombreuses communes engagées avec l'association, pour cuisiner un menu élaboré selon les aliments donnés ce jour-là. Après le repas, chacun participe financièrement selon ses moyens au coût final.

-Jardin partagé aux Ollières : une serre, une grande parcelle en commun et des petites parcelles à disposition des adhérents en demande.

Vincent SAUDUBRAY demande combien d'habitants de St Michel bénéficient des paniers. Odile BLANC s'engage à obtenir cette donnée.

Elle développe toutes les autres initiatives de l'association, mises en route suite aux demandes des adhérents ("Pouvoir d'agir des habitants"), lesquels sont reçus dans un local situé aux Ollières :

ateliers Répare Café (1xmois), Parentalité(chq mercr), Couture, Tricot, Groupe parole Deuil, Groupe Parole Addictions, Planning Familial, Expositions...

Odile BLANC rappelle aux élus qu'elle transfère tous les messages de La Passerelle aux habitants de St Michel via l'adresse de la mairie.

Jean-Pierre BATTAGLIA regrette personnellement la subvention aux Restos du Coeur.

Pour une information complète, Odile BLANC invite les élus à assister à l'Assemblée Générale de La Passerelle que notre salle communale accueille vendredi 3 juin à 18h. Les membres du COPIL seront heureux de présenter le camion de La Passerelle des Vallées qui livrera les légumes et autres.

Des précisions concernant la subvention versée à l'OCCE (Coopérative de l'école) : la 1ère partie correspond au différentiel entre la contribution communale pour 38 écoliers (3800 Euros) et les dépenses de l'école de l'année (papeterie,...) réglées par la mairie, solde égal à 2484,57. La seconde partie concerne le séjour en classe découverte de juin pour lequel est versée une aide communale de 1628 euros (11€ par enfant et par nuitée).

Soit une subvention totale de 4132,57.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide l'attribution des subventions suivantes :

ADMR VAL'ÉYRIEUX	50.00€
AIMERGENS	50.00€
AMICALE LAIQUE	200.00€
ANCIENS COMBATTANTS CHALENCON- STMAURICE-ST MICHEL	50.00€
ASSOCIATION DES DONNEURS DE SANG VALLEE DE L'ÉYRIEUX	50.00€
ASSOCIATION HANDBALL	50.00€
ASSOCIATION LA RIPOSTE	50.00€
ASSOCIATION LES AMIS DE BEAUREGARD	70.00€
ASSOCIATION LES CULOTTE.E.S	70.00€
ASSOCIATION PASSE MURAILLE	800.00€
ASSOCIATION SPORTIVE COLLEGE DE L'ÉYRIEUX	50.00€
ECRAN VILLAGE	70.00€
ENSEMBLE ET SOLIDAIRES / UNRPA ST MAURICE ST MICHEL	70.00€
EYRIEUX CANOE KAYAK	70.00€
FJEP (spectacle Noël)	200.00€
LA BELLE VIE (Festival écologie) (déjà votée)	500.00€
LA PASSERELLE DES VALLEES	400.00€
OCCE (déjà votée)	4 112.57€
TOTAL	6 912.57€

6. VALIDATION DU PROJET CAMPING :

Monsieur le Maire donne la parole ensuite à Monsieur PIOLET pour la présentation du projet camping et sa validation. Délibération nécessaire notamment pour l'octroi des subventions

Il s'agit de :

- Rénover complètement les 2 bâtiments
- Renouveler 10 hébergements (mobile homes vétustes)
- Conserver 4 hébergements existants (comme les 2 chalets)
- Améliorer l'accueil en tente de passage, en gardant une yourte et 2 grandes tentes à louer
- Offrir des bivouacs-vélo pour s'inscrire dans la politique vélo-randonnée, en lien avec la Dolce Via et la CAPCA
- Assurer avec la CAPCA un assainissement aux normes
- Etendre le camping avec 5 nouveaux hébergements insolites.

L'équilibre économique de gestion doit permettre de dégager les moyens de fonctionnement, d'entretien, de gérance et de couvrir les emprunts pour le camping.

Cette exigence d'une gestion équilibrée dès 2025 impose d'obtenir un volume de subventions de l'ordre de 70% et de limiter l'emprunt à 190 ou 200 000€ en 25 ans.

Dès 2021, la commune a réaménagé le plateau sportif.

• Trois tranches

Actualisation du projet à mai 2022

Tranche 1 (ferme) 2022 : Rénovation bâtiment principal 205 000€ HT

(DETR 2022)	5 hébergements	50 000€ HT	_____
	TOTAL	255 000€ HT	

Tranche 2 (indicative) 2023 :	Rénovation sanitaires	65 000€ HT
	4 Bivouacs-vélos	15 000€ HT
	Clôtures, plantations	10 000€ HT
	5 chalets-cabanes	100 000€ HT
	Achat foncier	<u>25 000€ HT</u>
	TOTAL	215 000€ HT

Tranche 3 (indicative (2024 et 2025)	Réseaux extension	50 000€ HT
	5 hébergements	<u>75 000€ HT</u>
	TOTAL	125 000€ HT

TOTAL Travaux	585 000€ HT
Honoraires	20 000€ HT
Actualisation*	25 000€ HT

*Grosses incertitudes avec l'inflation en cours (+35% sur le bois par exemple, etc....)

TOTAL OPERATION (actualisée mai 2022) : 630 000€ HT

Financement prévisionnel

Département	165 000€ (notification attendue pour été 2022)
Région	70 000€ (notification attendue pour juillet 2022)
DETR / CRTE	205 000€ (33% environ en moyenne sur les 3 tranches)
Emprunt commune	190 000€ (Banque des Territoires sur 25 ans)
Soit 30% part communale (+ l'avance de TVA)	

En parallèle, le chantier d'assainissement est mené en 2022-2023 par la CAPCA, y compris en main d'œuvre déléguée la partie communale (convention signée en mai 2022) : coût annuel par la commune de 6 000€ par an pendant 25 ans, intégré dans la gestion.

Début 2023, la révision de la Carte Communale sera lancée et inclura dans le camping la partie extension déjà acquise par la commune en 2017.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le projet de rénovation du camping municipal sur 3 tranches de 2022 à 2025 pour un total actualisé en mai 2022 de 630 000€ HT

7. QUESTIONS DIVERSES

a) Point sur les nuisances sonores causées par les chiens du chenil des voisins du camping, de jour comme de nuit : le camping depuis avril a perdu des recettes suite au départ prématuré de plusieurs clients qui n'ont pas pu dormir en raison des aboiements répétés.

Après rencontre avec les propriétaires, nous avons trouvé un consensus pour régler ce problème de nuisance sonore ; les chiens ont été déplacés, le problème est réglé. La commune a remercié chaleureusement les propriétaires pour leur compréhension.

b) Bilan de 18 mois de mandat municipal, signé collectivement par Eve LOMENECH, Odile BLANC, Jean-Pierre BATTAGLIA et Jean-Luc PIOLET : document sur table pour chaque élu.

Odile BLANC rappelle les termes de la négociation intervenue après le 2^e tour des Municipales. Jean-Luc PIOLET présente les différents points du document : des avancées intéressantes à poursuivre (9 points), des solutions à trouver ensemble pour mieux travailler (3 points), des points de blocage si rien ne change (3 points).

Gilles LEBRE commente et pense qu'un réel équilibre a été trouvé, le conseil est uni, une nouvelle ambiance de travail, dans un respect mutuel et d'écoute. Une chance pour la commune d'avoir un conseil homogène et à l'écoute de ses administrés.

c) Dans le cimetière de l'église, un grand cyprès menace le mur entre l'ancien et le nouveau cimetière ainsi que des concessions. Il faudra malheureusement le couper.

Besoin de trouver un ou deux autres devis car le premier obtenu est très coûteux : 2000 euros !

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21H15